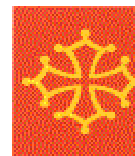




Fédération Française de Rugby



Comité Territorial Armagnac-Bigorre

Le Secrétaire Général

Championnat Territorial Séniors 1 et 2

..*.*.*

Note d'Organisation - Fin de phases préliminaires et qualificatives

Adopté par le Bureau Territorial du 1^{er} mars 2010 à TARBES

A l'attention des arbitres et directeurs de matchs territoriaux

En raison des divers matchs reportés, cette saison 2009-2010 l'intervalle entre chaque phase du Championnat Armagnac Bigorre des équipes Seniors, différent suivant les séries concernées a été modifié :

<u>Honneur</u>	21/03/2010	fin de phase préliminaire
	28/03/2010	début de phase qualificative (barrages et ½ finales)
	25/04/2010	fin de phase qualificative
<u>Prom Honneur</u>	21/03/2010	fin de phase préliminaire
<u>1^{ère} Série</u>	28/03/2010	début de phase qualificative (barrages et ½ finales)
	25/04/2010	fin de phase qualificative
<u>2^{ème} – 3^{ème} – 4^{ème}</u>	25/04/2010	fin de phase qualificative

Séries

A la fin de chaque phase, les litiges seront examinés par les commissions territoriales compétentes (discipline, règlements....) afin de permettre à la commission territoriale des épreuves de départager les éventuels clubs à égalité de points terrain.

Pour permettre rapidement à chacun de connaître un classement définitif et conformément au dispositif des années précédentes, les commissions territoriales de discipline et des règlements siègeront les :

- **lundi 22-03-2010** matchs de Honneur - Prom. Honneur - 1^{ère} Série (fin de la phase préliminaire).
- **lundi 26-04-2010** matchs de Honneur - Prom. Honneur - 1^{ère} - 2^{ème} – 3^{ème} - 4^{ème} Série (fin de la phase qualificative).

Afin de disposer de l'ensemble des dossiers et de pouvoir éventuellement convoquer les personnes devant être entendues par les différentes commissions, il est demandé **IMPERATIVEMENT** aux arbitres et aux directeurs de matchs territoriaux de bien vouloir appliquer le dispositif suivant.

- 1) **Saisir le résultat du match** par « Audiotel » ou « Intranet » **dès la fin de la rencontre et,**
- 2) **Apporter au comité Armagnac Bigorre** ; 18 Rue Abbé Torné ; 65004 TARBES la feuille de match et les rapports avant **les lundi 22-03 ; 26-04 (10 Heures)**. Une boîte aux lettres est accessible au portail du comité AB **ou,**
- 3) **Faxer au comité Armagnac Bigorre** (05 62 44 20 29) la feuille de match et les rapports avant **les lundi 22-03 ; 26-04 (10 Heures)**.

IMPORTANT : Le traitement des dossiers par les différentes commissions du comité ne pourra se faire que si les opérations décrites aux §1 **et** §2 **ou** §3 **sont bien effectuées** par chaque équipe d'officiels (arbitres et directeur de match territorial).

Comptant sur votre sérieux et votre mobilisation, je vous remercie par avance pour votre collaboration.
Meilleurs sentiments sportifs.

Jean Yves MOURET